

Lust auf Zukunft

mit Dr. Johannes Hartl

16. Juni 2023

20.00 Uhr
in Thun



Anmeldung:
www.hope-business-club.ch/hartl

Mit Seminarprogramm
für Geschäftsleute

Themen:
Leiten und Lieben
Inspiriert führen
ab 14.30 Uhr

AUS DEM NATIONALRAT

150 Tage im Amt



Der Berner
EVP-Nationalrat
berichtet, wie
er seine ersten
150 Tage im Rat
erlebt hat.



Marc Jost

Die Vorbereitung: Meine Erfahrung von 14 Jahren im Grossen Rat ist eine grosse Hilfe, mich im Betrieb des Bundeshauses schnell orientieren zu können. Politisch hatte ich ab 2020 eine Pause eingeschaltet, so dass die Vorfreude gross war, in der Wintersession 2022 wieder in die aktive Politik einzusteigen.

Die Vereidigung: Am 28. November wurde ich als neuer Nationalrat vereidigt; ein besonderer Moment. 40 Freunde und Familienangehörige begleiteten mich und feierten mit mir den Auftakt. Mein erster Eindruck im Bundeshaus war eine grosse Dienst- und Hilfsbereitschaft, die mir von allen Seiten entgegenkam.

Die Verantwortung: Der Einstieg war steil und streng. Eigentlich dachte ich, im April könnte

ich mich von meinen ersten zwei Sessions im Dezember und im März erholen. Aber dann kam die Bankenkrise mit der CS, und wir mussten zur ausserordentlichen Session antraben.

Die Vorstösse: Im März bin ich so richtig in den Sessionsbetrieb in seiner ganzen Vielfalt eingetaucht: Kommissionssitzungen, viele Besuchergruppen und Interessierte im Bundeshaus, meine ersten Vorstösse und viele Kampagnen zu bevorstehenden Abstimmungen vorbereiten. In meinem ersten Vorstoss fordere ich die Erhöhung der Familienzulagen auf minimal 250 Franken pro Kind.

Marc Jost, Nationalrat

PEV

bernois

2/2023 Juin

www.evp-be.ch, info@evp-be.ch

Informations du
Parti évangélique du canton de Berne

BARBARA STOTZER-WYSS

Nouvelle présidence au PEV BE



Après dix ans d'engagement à la tête du PEV du canton de Berne, Christine Schnegg a remis sa fonction de présidente à l'AD du 29 avril 2023. C'est la députée et conseillère communale de Büren Barbara Stotzer-Wyss qui lui succède.

La présidente sortante Christine Schnegg a dirigé le parti cantonal avec succès pendant dix ans. En 2013, elle avait été la première femme à prendre la présidence du PEV. Christine Schnegg est une ambassadrice importante du PEV vers l'extérieur ainsi qu'une figure d'intégration centrale vers l'interne. Elle a exercé la fonction présidentielle avec beaucoup

de passion et de discernement. Pendant ses 16 ans d'activité au Grand Conseil, Christine Schnegg a surtout marqué de manière déterminante la politique familiale cantonale; de 2012 à 2020, elle a en outre présidé le groupe du PEV au Grand Conseil. Elle continuera son activité pour le PEV à Lyss, sa commune de résidence, et se portera candidate au

Conseil national cet automne. Barbara Stotzer-Wyss a été élue à l'unanimité au poste de présidente du PEV du canton de Berne lors de l'assemblée des délégués du 29 avril 2023. Cette théologienne de 48 ans, mère de deux enfants et originaire de Büren a. A., est vice-présidente de la commune, en charge du département des constructions et de la planifi-



Christine Schnegg

Barbara Stotzer-Wyss

cation. L'année dernière, elle a en plus été élue au Grand Conseil, où elle siège à la commission des finances. Elle quittera son activité professionnelle actuelle de responsable de secteur à l'IGW (école de théologie) à la fin du mois de juin pour se consacrer entièrement à sa famille et à ses activités politiques. Pour les élections au Conseil national, Barbara Stotzer-Wyss fait partie du trio de tête du PEV, aux côtés du conseiller national sortant Marc Jost et de la députée Simone Leuenberger.

Philippe Messerli, député

Pour ou contre un congé parental cantonal



L'initiative pour un congé parental cantonal (voir encadré) est certes approuvée par le PEV, mais elle est néanmoins controversée au sein du parti. Un membre du groupe PEV du Grand Conseil explique les arguments pour et un autre les arguments contre le projet.

Un « OUI » à des familles fortes

« C'est à la maison que doit commencer ce qui illuminera la patrie. » Cette citation de Jeremias Gotthelf est peut-être un peu désuète, mais le principe reste parfaitement actuel. Les effets positifs d'un congé parental ne sont plus à démontrer. Celui-ci renforce la relation père-enfant et conduit à un plus grand engagement familial des pères. Les mères allaitent plus longtemps et leur état psychique est meilleur. Cela est bénéfique aussi pour les enfants. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le programme du PEV du canton de Berne exige de mieux soutenir les familles dès le début avec un congé parental. Le congé parental ne profite pas

seulement à la famille, mais également aux entreprises. Les mères peuvent ainsi augmenter leur activité professionnelle, ce qui réduit la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En même temps, le taux de fluctuation et donc les frais de personnel diminuent. Grâce à un congé parental cantonal, ce ne sont pas seulement les grandes entreprises qui en profitent, mais aussi les PME. Pour le canton, le congé parental n'entraîne pas seulement des coûts, mais également des recettes fiscales supplémentaires et une réduction des dépenses pour



Simone Leuenberger



Markus Wenger

la garde des enfants en dehors de la famille. Je vous invite donc à déposer un « OUI » le 18 juin

dans les urnes en faveur d'un congé parental cantonal, afin que commence dans le canton de Berne « ce qui doit illuminer la patrie » !

Simone Leuenberger, députée

Un congé parental cantonal est superflu

De mon point de vue, deux raisons principales plaident contre l'introduction d'un congé parental cantonal :

■ Avec la naissance d'un enfant, les parents doivent se réorganiser. À côté des activités et des loisirs exercés, la garde des enfants doit trouver sa place en tant que nouvelle tâche – une tâche qui ne s'arrêtera pas avec l'entrée à l'école enfantine. L'accompagnement des enfants est une tâche qui perdurera toute une vie. Un congé payé de 24 semaines ne peut pas se

substituer à cette réorientation, tout au plus pourrait-il la reporter légèrement.

■ Les finances du canton de Berne ne suffisent pas pour les tâches importantes et urgentes. Dans le domaine de la santé, la pleine compensation du renchérissement et des mesures urgentes n'ont pas pu être réalisées à ce jour. Les modifications souhaitées dans la loi sur l'égalité pour les handicapés ainsi que l'augmentation du forfait pour l'entretien dans l'aide sociale sont d'autres mesures prioritaires qui ont des conséquences financières. Toutes ces adaptations seraient compromises par les coûts élevés du congé parental, qui s'élèvent à environ 200 millions de francs. Notre situation est souvent comparée à celle d'autres pays européens, où les enfants sont « confiés » assez tôt à l'État. Chez nous, la garde des enfants est une affaire de famille et l'on souhaite que l'État intervienne le moins possible. Nous n'avons donc pas besoin de cette réglementation cantonale.

Markus Wenger, député

Initiative populaire pour un congé parental

L'initiative pour un congé parental cantonal demande l'introduction dans le canton de Berne d'un congé parental payé de 24 semaines. Celui-ci s'ajoutera aux congés de maternité et de paternité existants. Chacun des parents disposera de six semaines de congé parental. Les parents pourront se répartir librement les douze semaines restantes et prendre le congé parental à partir de la naissance de leur enfant jusqu'à l'entrée à l'école enfantine.

Considérations à long terme sur le frein à l'endettement



Le canton de Berne introduit une perspective sur plusieurs années dans le frein à l'endettement, afin d'augmenter sa flexibilité dans les investissements et de garantir en même temps sa stabilité financière.

Si, à la fin d'un exercice, un déficit se dessine, celui-ci devra, comme auparavant, être compensé dans le budget des deux années à venir. Seule différence : jusqu'à présent, il n'était pas permis de prévoir un déficit. Voilà donc une première petite adaptation : si le bilan présente un excédent (c'est-à-dire si la fortune du canton dépasse la valeur de ses

engagements), il est désormais permis de budgéter dans le compte de pertes et profits un excédent de dépenses à hauteur de l'excédent du bilan. La deuxième adaptation concerne le compte d'investissement, c'est-à-dire les moyens prévus pour les infrastructures. Les investissements nets doivent, comme par le passé, s'autofinancer

à moyen terme. S'il n'y a pas assez de moyens à disposition, le déficit doit être compensé dans le plan financier des années futures. Cependant, le canton disposera désormais de cinq ans au lieu de quatre pour y parvenir. La compensation peut également être assurée par des excédents de financement réalisés au cours des cinq dernières années.

Même après ces adaptations, le frein à l'endettement du canton de Berne reste strict. L'approche sur une période plus longue apportera toutefois plus de flexibilité pour assurer les nombreux investissements prévus. Le Grand Conseil a approuvé la révision de la loi à une large majorité.

Barbara Stotzer-Wyss, députée

Un engagement pour l'humain et l'environnement



« Une cohabitation respectueuse », « Un environnement intact » et « Des familles fortes » : c'est avec ces trois thèmes que le PEV se lance dans les élections nationales. Le groupe PEV s'est également engagé pour ces causes lors de la session de printemps du Grand Conseil bernois.



Katja Streiff

Une cohabitation respectueuse

Philippe Messerli et **Tom Gerber** se sont engagés en faveur du projet « Avenir Berne Romande ». Avec le départ de Moutier, l'administration du Jura bernois doit être réorganisée afin de résoudre une fois pour toute la Question jurassienne.

Katja Streiff s'est opposée avec succès à l'introduction d'un taux d'occupation minimal de 50 % pour le corps enseignant. Elle a en outre pu signer un succès avec l'adoption d'une motion visant à contrer la pénurie du personnel sanitaire par des modèles de soins attractifs.

Simone Leuenberger s'est engagée pour la protection des données des victimes et pour une Maison des filles (pour des

mineures victimes de violences, nécessitant un refuge temporaire). En outre, sa motion « Permettre la sépulture d'enfants nés morts » a été transmise sans opposition. Pendant des années, il n'était pas clair qui était compétent pour traiter les demandes de cas de rigueur entre le canton et la Confédération. Grâce à une motion de **Markus Wenger** et **Hanspeter Steiner**, une solution a été trouvée et les premières demandes ont été transmises au Secrétariat d'État aux migrations.

Un environnement intact

Comme solution concrète contre les embouteillages sur la rive droite du lac à Thoune, **Hanspeter Steiner** a proposé la mise en service d'un transbordeur

(ferry) entre Spiez et Gunten et une connexion aux TP respectifs. L'idée de transports publics sur l'eau n'a pas trouvé de majorité au Parlement ; l'intervention a été rejetée et les embouteillages à Thoune continueront d'agacer les pendulaires.

Tabea Bossard-Jenni a défendu la position du PEV sur plusieurs crédits de construction. En outre, elle a déposé une motion visant à corriger l'inégalité de traitement entre les transports publics et les routes cantonales sur le plan financier.

L'impôt sur les successions et les donations est un impôt juste. **Barbara Stotzer-Wyss** s'est engagée avec succès contre une augmentation forfaitaire de l'abattement. Elle a également plaidé

pour que, dans le cas d'un élargissement du tracé autoroutier au Grauholz, la perte de terres cultivables soit réduite et que des alternatives soient étudiées.

Des familles fortes

Markus Wenger a défendu avec succès un système de suppléance pendant le congé de maternité ou de paternité.

Pour **Margret von Bergen**, l'accent a été mis sur une jeunesse plus forte ; pour cela, il faut mettre à disposition des ressources afin d'augmenter les capacités d'urgence en pédiopsychiatrie et de former les jeunes à la réanimation cardio-pulmonaire durant leur scolarité.

Katja Streiff, députée

VOTATION FÉDÉRALE DU 18 JUIN

Le PEV dit oui aux trois projets nationaux



Le PEV Suisse a clairement décidé de dire oui à l'imposition minimale proposée par l'OCDE pour les grandes entreprises, à la loi sur la protection du climat et à la modification de la loi Covid-19.

Oui à l'imposition minimale

Les grandes entreprises internationales devraient à l'avenir payer au moins 15 % d'impôts sur leurs bénéfices dans chaque pays du monde. Plus de 130 pays, dont la Suisse, se sont mis d'accord sur ce point. Seuls les grands groupes d'entreprises actifs au niveau international et réalisant un chiffre d'affaires annuel d'au moins 750 millions

de francs (environ 1 % des entreprises en Suisse) seraient soumis à la nouvelle imposition minimale. Le projet de loi réduit la concurrence fiscale entre les cantons, assure des conditions attractives pour les entreprises et il empêche que les recettes fiscales ne partent à l'étranger.

Oui à la protection du climat

La loi sur la protection du climat,

contre-projet à l'initiative sur les glaciers, fixe des objectifs de réduction clairs : d'ici à 2040, les émissions doivent diminuer de 75 % par rapport à 1990, en réduisant les émissions, si possible, à l'intérieur du pays. La Confédération et les cantons doivent mettre à disposition d'ici à 2050 des réservoirs pour stocker le carbone en Suisse et à l'étranger afin d'atteindre l'objectif « zéro net CO₂ ». Au total, 3,2 milliards de francs d'aides financières ont été accordés pour le remplacement des chauffages fossiles ainsi que pour la promotion en faveur des nouvelles technologies.

Oui à la flexibilité en cas de nouvelle épidémie

Afin de faire face à d'éventuelles

vagues de maladies saisonnières, notamment pendant les mois d'hiver, certains articles de la loi sur le Covid-19 devaient être prolongés jusqu'à l'été 2024. Les dispositions relatives au certificat Covid sont par exemple prolongées. Le certificat doit ainsi rester compatible au niveau international et la liberté de voyager peut être garantie. Et enfin, des dispositions ont été prolongées en matière de fermetures de frontières. Il s'agit ici de préserver la liberté de voyager des frontaliers et de la population frontalière.

PEV CH

IMPRESSUM

Herausgeberin: EVP Kanton Bern, Postfach 2319, 3001 Bern info@evp-be.ch, Tel. 031 352 60 61

Redaktionsadresse: Christof Erne, Könizstr. 83, 3008 Bern, bev@evp-be.ch

Adressänderungen: Bitte schriftlich an EVP Schweiz, Postfach 2319, 3001 Bern, oder via www.evppbev.ch/kontakt/adressaenderung

Inserate: Jordi AG, Belp, Urs Scharnowski, Tel. 031 818 01 46, urs.scharnowski@jordibelp.ch

Mediadaten: www.evp-be.ch > Parteizeitung

Jahresabonnement: Mitglieder: Fr. 5.-; Freunde / Gönner: Fr. 3.- IBAN CH64 3000 0001 3002 0312 1

Druckerei: W. Gassmann AG, Biel

Versandarbeiten / Beilagen: Atelier Passage, Müllerstrasse 3, 2562 Port, www.atelierpassage.ch, info@atelierpassage.ch, Tel. 032 331 66 55

VOTATIONS DU 18 JUIN 2023

Infos: evp-be.ch/fr et evppev.ch/fr/votations

	Ajustements des freins à l'endettement	OUI
	Initiative pour un congé parental cantonal	OUI
	Imposition minimale de l'OCDE	OUI
	Loi sur la protection du climat	OUI
	Loi sur le Covid-19	OUI